



Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

Présents : Annie VOUILLON, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Brigitte SARRAZIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY.

Absent excusé : Daniel DUMONTET,

Animateur de séance : Thierry MICHEL

Secrétaire de séance : Fabienne DARGAUD

La séance est ouverte à 20h30.

Ordre du jour

Commission Education et Solidarités Locales

- Travaux de la commission
- Point Service Enfance Jeunesse CC SCMB
- Compte-rendu
- Questions diverses

Commission CATE

- Travaux de la commission
- "Projet Plenterie"
- Compte-rendu
- Questions diverses

Commission technique

- Travaux de la commission
- Remise en état terrains de tennis
- Compte-rendu
- Questions diverses

Suivi des travaux et projets en cours

- Cinéma:
 - o Renouvellement des fauteuils
 - o Courrier des Cinémas Indépendants
- Restauration autel et tableaux à l'église

- Hôtel du Centre – Ensemble 3 immeubles
 - o Etat d'avancement
- Devenir d'un studio et d'un T4
- Extension maison de santé: cabinet dentaire

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

- Modification PLUI en cours
- Consultation fournisseur électricité

Questions budgétaires

- Décisions modificatives :
 - o Budget locaux commerciaux
 - o Budget énergie photovoltaïque :

Questions et informations diverses

- Proposition contre-expertise maison de santé
- Label Villes et Villages Fleuris de Saône-et-Loire
- Retraite aux flambeaux
- 50 ans du foyer rural de Matour
- Gala Club Jeunesse et Forme

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Commission Éducation et Solidarités Locales

Formation PHARE : il s'agit d'un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Les agents ont bénéficié d'une formation le 2 juin dernier qui a été très appréciée. Un protocole est en cours de finalisation pour mise en place dès la prochaine rentrée scolaire.

Cantine scolaire, aménagement d'un self : la réflexion autour de la mise en place d'un self se poursuit. Des aménagements seront nécessaires. Le projet sera étudié en collaboration avec les services techniques afin de déterminer si les travaux peuvent être réalisés en interne ou s'il sera nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs.

Le Prix Racouchot a été attribué ce mardi 10 juin à la collectivité par l'Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, DDEN. Cette distinction vient saluer les travaux réalisés par la municipalité au sein de l'école.

Difficultés du Service Enfance Jeunesse : lors de la dernière commission du service Enfance-Jeunesse, les participants ont souligné que la rencontre avait permis de dissiper certaines incompréhensions. Il reste toutefois à informer les familles et à envisager des solutions durables. En effet, la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier (CC SCMB) n'a plus la capacité d'ajuster le budget en fonction des besoins et de faire face aux exigences imposées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui met en œuvre les Politiques publiques décidées par l'Etat. La commission s'interroge donc, en cas d'impossibilité pour la CC d'assumer cette compétence au niveau communautaire, sur la capacité de reprendre l'organisation du service au niveau communal.

Plan canicule : un registre est tenu par la commune et sera actualisé en concertation avec les personnes concernées.

Bar associatif : en prévision de la période estivale, les élus souhaitent développer et élargir le concept de bar associatif. La mise en place d'un tel projet nécessite toutefois de définir une organisation claire, en tenant compte des obligations règlementaires. La commune dispose néanmoins de la licence adéquate, à savoir une licence IV.

Commission CATE

L'association **La Pimenterie**, basée à Saint-Point, propose deux projets à destination de la commune de Matour pour l'année 2026 :

1. **Projet « Incroyable Banquet Matourin »** : ce projet consiste à mobiliser les associations locales, le collège et les écoles de la commune autour de l'organisation d'un banquet participatif. L'événement inclurait des animations artistiques avec la participation de professionnels tels qu'un crieur public, un photographe, un marionnettiste et un céramiste. L'objectif est de créer un moment convivial et culturel fédérant les acteurs locaux. Pour initier les échanges, l'association sera conviée au Forum des associations.
2. **Accueil du Grand Théâtre Éphémère** : le second projet concerne l'installation du Grand Théâtre Éphémère à Matour, pour une durée de 2 à 3 semaines. Cette structure itinérante, développée par l'association depuis plus de 15 ans, permettrait d'accueillir des représentations artistiques sous chapiteau. Lequel pourrait également être mis à disposition des établissements scolaires (écoles et collège) pour des usages pédagogiques ou culturels.

Pour que ces projets soient réalisables, il est important de définir précisément le niveau d'engagement attendu de la Commune, des élus et des associations. Il conviendra d'établir un cadre précis en amont, et de vérifier qu'un nombre suffisant d'associations souhaitent s'impliquer activement.

Visibilité et attractivité des équipements communaux

Une réunion spécifique sera organisée afin de réfléchir à la stratégie de communication et de promotion des installations communales, notamment la Maison des Patrimoines (MDP), qui enregistre une fréquentation toujours insuffisante.

Plusieurs pistes sont proposées en séance :

- Renforcer la distribution de supports de communication (prospectus, affiches, etc.).
- Clarifier le rôle de l'Office de Tourisme dans la promotion des structures communales.
- Inviter les propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes et campings à une rencontre, avec possibilité de visites.
- Échanger avec le PETR pour envisager des actions complémentaires à l'échelle du territoire.

L'objectif est de définir une stratégie cohérente et opérationnelle pour mieux faire connaître l'offre communale et renforcer son attractivité.

Adhésion au RAMUR (Réseau des Musées Urbains et Ruraux) : ce réseau accompagne notamment la gestion du musée de Saint-Christophe-en-Brionnais. Ses domaines d'actions s'expriment sur le patrimoine urbain et rural, bâti et non bâti, à travers des activités en lien avec l'environnement et l'énergie, mais aussi le cadre de vie, l'urbanisme, la culture, les arts plastiques et arts vivants.

Marché de producteurs : les panneaux d'annonce doivent être installés entre le 30 juin et le 7 juillet, et retirés après le 24 août.

Commission technique

Locaux mis à disposition de Villages Solidaires : une activité professionnelle y étant désormais exercée, des aménagements en matière de sécurité sont nécessaires (plan d'évacuation, issue de secours, etc.). L'entreprise Desautel a été sollicitée à ce sujet.

Accès aux bâtiments communaux : les services techniques rencontrent des difficultés d'accès à certains locaux, et ne disposent pas de l'ensemble des clés nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

Lavoir d'Auvreau : il a été nettoyé par les services techniques, un très bon travail, en amont des travaux qui seront réalisés par l'association CONCORDIA.

Terrains de tennis : les terrains, refaits à neuf il y a neuf ans, présentent aujourd'hui des signes de dégradation par endroits. Il semble difficile de faire jouer la garantie décennale, la détérioration étant probablement liée à l'usure naturelle. L'entreprise Laquet Tennis a proposé un devis s'élevant à 5 239,20 € HT (soit 6 287,04 € TTC). Les travaux incluent le nettoyage, le décolmatage, la reprise ponctuelle des zones effritées, la remise en couleur de la surface ainsi que le traçage des lignes de jeu. Le conseil municipal valide cette proposition.

Suivi des travaux et projets en cours

Remplacement des fauteuils de la salle de cinéma : le remplacement des fauteuils de la salle de cinéma est évalué à 45 000 € HT. Ce devis comprendrait la fourniture de 150/170 fauteuils, le transport, la pose ainsi que les frais de déplacement.

Pour alléger cette dépense, la collectivité pourrait solliciter une subvention d'environ 15 000 € auprès du Centre National Cinématographique(CNC). Par ailleurs, l'association propose de reverser à la collectivité une somme de 4 500 € dont elle dispose.

Les bénévoles de l'association se sont également portés volontaires pour participer au démontage et à l'évacuation des anciens sièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de lancer une consultation pour le remplacement des sièges du cinéma

SOLLICITE le financement du Centre National Cinématographique

ACCEPTE le soutien financier de l'association CinéMatour

DECIDE de vendre à CinéMatour, pour l'euro symbolique tout ou partie des sièges qui seront remplacés, en contrepartie de sa contribution au démontage des dits sièges.

DONNE tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer les pièces et réaliser les formalités administratives.

Courrier des Cinémas Indépendants de Bourgogne - Franche-Comté (CIBFC) : Il est proposé aux élus de co-signer un courrier rédigé par l'association CIBFC, destiné à Madame La Présidente de Région, dans le cadre d'une demande de financement pour la création de postes de médiateurs culturels dans les salles de cinéma de Bourgogne-Franche-Comté. Les élus valident cette proposition.

Restauration autel et travaux à l'église

Le 15 mai dernier, Monsieur Michaël Vottero, conservateur des Monuments historiques en charge du secteur, s'est rendu à l'église dans le cadre du projet de la collectivité visant à restaurer l'autel en marbre ainsi que deux tableaux inscrits au titre des Monuments historiques. Par courrier du 21 mai dernier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) indique que les toiles nécessiteront une attention particulière en matière de restauration. Une demande de travaux devra être déposée auprès de la DRAC, qui pourrait accorder une subvention pouvant atteindre 40 % du montant HT, sous réserve des crédits disponibles. Cette aide concernerait exclusivement les tableaux.

Hôtel du Centre – ensemble 3 immeubles

L'architecte finalisera prochainement le projet. Des subventions sont attendues au titre de la DSIL et du FEADER Rural, tandis que le Département a d'ores et déjà accordé une aide de 50 000 €. L'ANCT pourrait également intervenir, dans une certaine mesure, pour compenser les financements non obtenus par la collectivité. Les plans ont été présentés au conseil municipal. Le dossier est mené en concertation avec les repreneurs potentiels. Comme prévu, l'ensemble des cuves a été démonté et évacué. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Il est rappelé qu'une traversée de route sera nécessaire pour étendre le réseau de chaleur de l'autre côté de la voie. La collectivité souhaite coordonner cette intervention avec les travaux

menés par la DRI au carrefour de la Prasle, afin de bénéficier de la déviation déjà mise en place à cette occasion.

Devenir de logements communaux

La commune dispose de deux logements communaux dont elle réévalue actuellement l'usage. Le premier, un studio situé au-dessus des anciens locaux de l'agence immobilière Agi71, faisait jusqu'à présent office de réserve foncière et permettait un hébergement temporaire pour certains administrés. Toutefois, sa faible occupation conduit les élus à s'interroger sur l'opportunité de le conserver. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la vente de ce bien. Une délibération fixant le prix de vente sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal. Concernant le second logement, un T4 situé dans l'îlot Janin, les élus choisissent de le conserver pour le remettre en location, compte tenu de la configuration des lieux notamment. Un rafraîchissement pourra être envisagé si nécessaire.

Projet extension de la Maison de Santé

Une nouvelle phase de concertation s'avère nécessaire. Une réunion est programmée le 26 juin afin d'échanger avec les professionnels de santé et d'instaurer un climat plus apaisé.

Des évolutions au sein de l'équipe soignante relancent la réflexion sur l'organisation des espaces : accueil, salle d'attente, cabinets... Des ajustements seront à envisager en fonction des besoins. Il est précisé que sur le plan technique, les problèmes d'insonorisation persistent et gênent les professionnels dans l'exercice de leur activité.

Par ailleurs, une expertise a été réalisée dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage, concernant plusieurs malfaçons du bâtiment. Celle-ci conclut à une absence de prise en charge au titre de cette garantie. Sollicité pour revoir cette décision, Groupama, l'assureur de la collectivité, propose de financer une contre-expertise à hauteur de 1 000 € compte tenu de la fidélité de la collectivité.

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

PLUI : révision en cours

Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'évaluation environnementale portant modification n° 4 du PLUI du territoire de l'ex Communauté de Communes Matour et sa Région (CCMR).

Pour la commune de Matour, les objets de la modification sont les suivants :

- Modifications des contours des zones à urbaniser : cette modification fait uniquement évoluer les périmètres des zones « urbaines » (U) et « à urbaniser » (AU) et n'impacte pas les zones « naturelles » (N) ou « agricoles » (A), aucune consommation foncière nouvelle n'est induite.
- Modification du principe d'aménagement sur le site du Paluet.
- Redélimiter les contours Ua/Ub
- Prévoir une nouvelle zone de stockage forestier avec emplacement réservé
- Mise à jour des emplacements réservés
- Mise à jour des changements de destination
- Mise en place d'un nouveau Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL)
- Des ajustements liés au stationnement

Les élus sont informés des inquiétudes que fait peser l'évaluation environnementale sur le changement de destination de la ZAU du Paluet.

Marché de fourniture d'électricité pour l'ensemble des besoins de la collectivité

Les élus ayant décidé de ne pas participer à la consultation dans le cadre du groupement d'achat du SYDESL, ilssouhaitent explorer d'autres options. Pour ce faire, la collectivité a mandaté un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans le choix d'un nouveau fournisseur.

La société Akajoule a été chargée de cette mission.

Compte tenu de la forte instabilité des prix sur ce type de marché, l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales permet de prendre une délibération préalable, à condition qu'elle soit suffisamment précise. Les informations suivantes sont communiquées au Conseil Municipal :

→ Sur la base des données fournies par la collectivité, une première estimation a été établie :

- Consommation annuelle estimée : 295 MWh
- Prix du MWh : 220 € HT
- Coût prévisionnel annuel : 64 900 € HT

→ Durée d'engagement : 3 ans à prix fixes

→ Critères de sélection proposés dans le cadre de la consultation :

- Pondération globale :
 - 70 % pour le prix
 - 30 % pour la note technique
- Détail des critères techniques (note sur 100) :
 - qualité des services,
 - modalité de gestion de facturation,
 - qualité de gestion du site internet (facilité d'usage, utilité des informations)
 - explication de la formule de calcul de coût du mécanisme de capacité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, et à signer le marché dans les conditions indiquées ci-dessus, dans la limite de 221 000 € HT (seuil de recours à une procédure formalisée).

Questions budgétaires

Deux décisions modificatives sont présentées au Conseil Municipal :

- Budget locaux commerciaux – Décision modificative n°1

Afin d'assurer la sincérité budgétaire, la collectivité refacture, depuis le budget principal vers le budget des locaux commerciaux, les frais liés à la fourniture et au personnel. Jusqu'à présent, l'ensemble de ces charges était imputé au chapitre 011, article 62871.

Désormais, le Service de Gestion Comptable demande une distinction entre ces deux types de dépenses, conformément aux règles comptables applicables. Les charges doivent être réparties comme suit :

- Les dépenses de personnel au chapitre 012, article 6211 – *Mise à disposition de personnel* ;
- Les frais de fourniture au chapitre 011, article 62871 – *Collectivité de rattachement*.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante (virement de crédits) :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
6211	Chapitre 012 – Mise à disposition de personnel	+ 77 000 €	
62871	Chapitre 011 – Collectivité de rattachement		- 77 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

- **Budget énergies photovoltaïques – Décision modificative n°1**

Lors de l'élaboration du budget dédié aux énergies photovoltaïques, le compte 6588 – « Autres charges de gestion courante » (chapitre 65) n'a pas été suffisamment abondé. Afin de permettre l'enregistrement des écritures comptables nécessaires, le Service de Gestion Comptable sollicite un abondement de ce compte à hauteur de 250 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget, par le biais d'un virement de crédits, selon les modalités suivantes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
6588	Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 250 €	
6156	Chapitre 11 – Maintenance		- 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Questions et informations diverses

→ **Label Villes et Villages Fleuris de Saône-et-Loire**

L'évaluation aura lieu le jeudi 26 juin 2025 de 8h45 à 10h15. Un circuit est organisé afin de visiter les aménagements paysagers de la commune.

→ **Retraite aux flambeaux**

Elle aura lieu le 21 juin 2025 à 21h30 à la Maison des Patrimoines après la kermesse organisée par l'association la Souris Verte. Les élus cherchent une solution pour diffuser de la musique, en l'absence de l'école de Musique.

→ **50 ans du Foyer Rural**

Les élus sont invités à participer aux 50 du Foyer Rural de Matour qui aura lieu le 15 juin 2025 à 12h30 au parc de la Maison des Patrimoines

→ **Club Jeunesse et Forme**

Les élus sont invités à assister au gala de danse organisé par le Club Jeunesse et Forme de Tramayes les 13 et 14 juin prochains.

Dates prochaines à retenir

Réunion Maire Adjointes SG	30 juin 2025	20 h 30
Commission ESL	1 ^{er} septembre 2025	19 h 00
Commission CATE	22 juillet 2025	20 h 30
Commission Technique		
Conseil municipal	8 juillet 2025	20 h 30

Séance levée à 23 h 30

Signature du Maire

Thierry IGONNET

A blue ink signature of Thierry IGONNET, written in a cursive style. Above the signature is a circular official stamp of the Municipality of L'Isle-sur-Touloup, featuring a coat of arms and the text "MUNICIPALITE DE L'ISLE-SUR-TOULoup".

Signature du secrétaire de séance

Fabienne DARGAUD

A blue ink signature of Fabienne DARGAUD, written in a cursive style.